



Délibération du Conseil communautaire

Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u> 22 mai 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs : 10 Votants : 75	<u>Vote</u> Pour: 75 Contre: 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 4 - JUIN 2026
---	--	--	--

Présents en tant que titulaires: FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président*; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président*; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président*; ALLAIS Florentin, *5^{ème} Vice-président*; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente*; CHOQUET Brigitte, *3^{ème} Vice-présidente*; BARBIER Philippe, *6^{ème} Vice-président*; GASSEAU Brigitte, *1^{ère} Vice-présidente*; ALEXANDRE Anne-Sophie; APPERT Catherine; BALLON Michèle; BALOCHE Bernard; BARDIN Franck; BARILLER Émeric; BEAUVAIS Philippe; BERRIER Daniel; BINET Fernand; BOULENT Jean-Pierre; BRILLET Antoine; CHAMRANI Chayma; CLAEYS Patrick; CLÉREMBEAUX Thierry; COTTEREAU Lucie; COUANON Thierry; COUPRIT Pierre; COURCIÈRE Jean-Louis; DALICHOX Catherine; DESNOUES Richard; DOMET Évelyne; DROUIN Jacques; EUDE Marion; EUDE Régis; EUDES Vincent; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine; GARNIER Philippe; GEOFFROY Catherine; HAMARD Sonia; HAMMENI Saïd; HOULLIER Karim; HUBNER Benoît; ISABEL Eddy; LAHAYE Jean-Jacques; LAMBERT Hervé; LAURENT Stessy; LESEUR Jacques; LEVEILLÉ Frédéric; LEVILLAIN Franck; LOLIVIER Alain; MAHIEUX Bernard; MANSON Jean-Yves; MÉNARD Arnaud; MESSENGER Brigitte; MEYER Véronique; MOREAU Johann; MOREL Angélique; PILLU Sébastien; RUPPERT Roger; TOUSSAINT Philippe; TRANCHANT Corentin; TURBOUT Bruno; VERNETTE Laurianne; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant: DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas); BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés: VIEL Gérard, *2^m Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain); MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand); BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric); CHABAT-COURRÉDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte); DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy); LAMOTHE Patrick; LECHERBONNIER Louis; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne); LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd); LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques); LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck); ROGER Nathalie; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents: ALLIGNÉ Christophe; De STOPPELEIRE Stéphane; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-102	Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1414-2, L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5 et L.2121-21;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que dans le cadre des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres ;

Considérant que dans les établissements publics de coopération intercommunale, la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants : le président ou son représentant, et cinq membres du conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'il est également procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que l'élection des membres de la commission d'appel d'offres a lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, en application des

dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ;
Considérant que les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;
Considérant l'unique liste présentée ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres de Terres d'Argentan Interco, comme suit :

Titulaires	Suppléants
Arnaud MÉNARD	Richard DESNOUES
Gérard VIEL	Karim HOULLIER
Florentin ALLAIS	Franck LEVILLAIN
Évelyne DOMET	Véronique MEYER
Pierre COUPRIT	Bernard BALOCHE

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

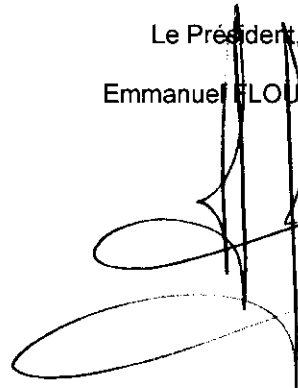
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u> 22 mai 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs : 10 Votants : 75	<u>Vote</u> Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 4 - JUIN 2026
---	--	--	--

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; EUIDES Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ROGER Nathalie ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-103	Désignation d'un délégué titulaire au sein du Syndicat intercommunal de tri et de collecte des ordures ménagères de la région d'Argentan
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2026-089 du 29 avril 2026 portant désignation des délégués au sein du Syndicat intercommunal de tri et de collecte des ordures ménagères de la région d'Argentan ;
Vu les statuts du Syndicat intercommunal de tri et de collecte des ordures ménagères de la région d'Argentan ;
Considérant le renouvellement du Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco ;
Considérant que la communauté de communes Terres d'Argentan Interco est représentée par dix-huit (18) délégués titulaires et dix-huit (18) délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Intercom au sein du Syndicat intercommunal de tri et de collecte des ordures ménagères de la région d'Argentan ;
Considérant la démission de Monsieur Rénaud FOURNIER de sa fonction de délégué communautaire, et par conséquent, de sa fonction de délégué titulaire au sein du Syndicat intercommunal de tri et de collecte des ordures ménagères de la région d'Argentan ;
Considérant la nécessité de procéder à son remplacement ;

Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;
Considérant la candidature de Monsieur Vincent EUDES ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

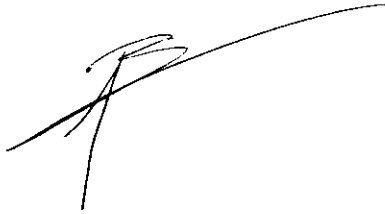
De désigner Monsieur Vincent EUDES comme nouveau délégué titulaire pour représenter la communauté de communes Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat intercommunal de tri et de collecte des ordures ménagères de la région d'Argentan.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

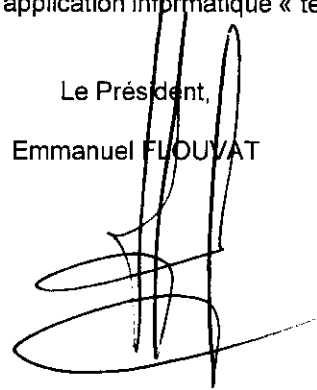
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUYAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u>	<u>Conseillers</u>	<u>Vote</u>	<u>Date de publication</u>
22 mai 2026	En exercice : 81 Présents : 65 Pouvoirs : 10 Votants : 75	Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0	4 - JUIN 2026

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ROGER Nathalie ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-104	Désignation d'un délégué suppléant au sein du Syndicat mixte de l'Orne et de ses affluents
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2026-091 du 29 avril 2026 portant désignation des délégués au sein du Syndicat mixte de l'Orne et de ses affluents ;
Vu les statuts du Syndicat mixte de l'Orne et de ses affluents ;
Considérant le renouvellement du Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco ;
Considérant que la communauté de communes Terres d'Argentan Interco est représentée par douze (12) délégués titulaires et six (6) délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat mixte de l'Orne et de ses affluents ;
Considérant la démission de Monsieur Régnal FOURNIER de sa fonction de délégué communautaire, et par conséquent, de sa fonction de délégué suppléant au sein du Syndicat mixte de l'Orne et de ses affluents ;
Considérant la nécessité de procéder à son remplacement ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;
Considérant la candidature de Monsieur Vincent EUDES ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

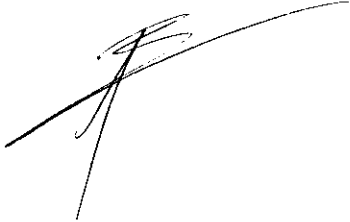
De désigner Monsieur Vincent EUDES comme nouveau délégué suppléant pour représenter la communauté de communes Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat mixte de l'Orne et de ses affluents.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

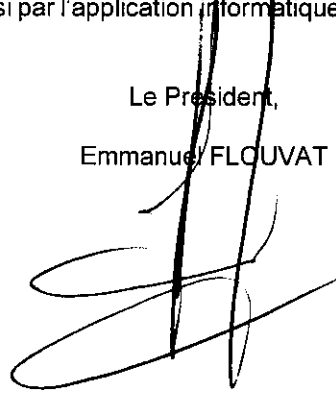
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u>	<u>Conseillers</u>	<u>Vote</u>	<u>Date de publication</u>
22 mai 2026	En exercice : 81 Présents : 66 Pouvoirs : 10 Votants : 76	Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0	4 - JUIN 2026

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-105	Désignation d'un délégué suppléant au sein du Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Vrigny
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 ;
Vu les statuts du Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Vrigny, modifiés par arrêté préfectoral du 19 février 2015 ;
Considérant le renouvellement du Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco ;
Considérant que la communauté de communes Terres d'Argentan Interco est représentée par deux (2) délégués titulaires et deux (2) délégués suppléants au sein du Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Vrigny ;
Considérant l'impossibilité pour Madame Anne-Marie DERRIEN d'assurer la fonction de déléguée suppléante et la nécessité de procéder à son remplacement ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;
Considérant la candidature de Madame Vanessa KERMARREC, 2^{ème} adjointe au maire de Boischampré ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

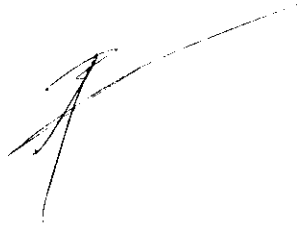
De désigner Madame Vanessa KERMARREC comme nouvelle déléguée suppléante pour représenter la communauté de communes Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Vrigny.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

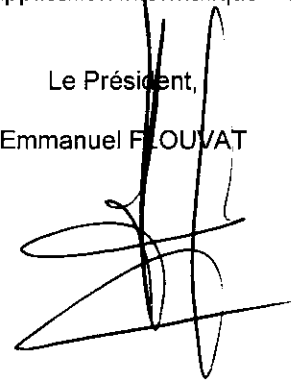
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u>	<u>Conseillers</u>	<u>Vote</u>	<u>Date de publication</u>
22 mai 2026	En exercice : 81 Présents : 66 Pouvoirs : 10 Votants : 76	Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0	4 - JUIN 2026

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; Eudes Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-106	Désignation des délégués au sein du Syndicat mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 ;
Vu les statuts du Syndicat mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre ;
Considérant le renouvellement du conseil communautaire ;
Considérant qu'il convient de désigner deux (2) délégués titulaires et deux (2) délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat mixte de Restauration des Rivières de la Haute Rouvre ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;
Considérant les candidatures présentées ;
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat mixte du Restauration des Rivières de la Haute Rouvre.

Titulaires	Suppléants
Pierre COUPRIT	Émeric BARILLER
Jérôme JOUIN-GUÉRARD	Régis EUDE

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

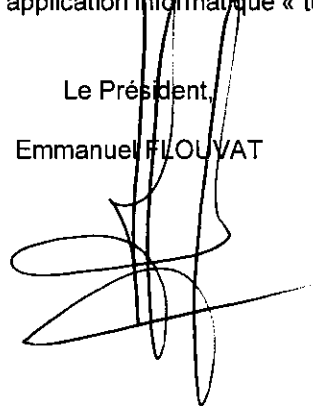
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire

Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u>	<u>Conseillers</u>	<u>Vote</u>	<u>Date de publication</u>
22 mai 2026	En exercice : 81 Présents : 66 Pouvoirs : 10 Votants : 76	Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0	4 - JUIN 2026

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; EUDÉS Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-107	Désignation de représentants au sein du conseil d'administration de la Mission Locale des Pays d'Argentan et de Vimoutiers
-------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1, L. 2121-21 et L. 2121-33 ;
Vu les statuts de la Mission Locale des Pays d'Argentan et de Vimoutiers ;
Considérant le renouvellement du Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco ;
Considérant que la communauté de communes Terres d'Argentan Interco est représentée par cinq (5) délégués au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale des Pays d'Argentan et de Vimoutiers ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;
Considérant les candidatures présentées ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner cinq représentants pour siéger au sein du conseil d'administration de la Mission Locale des Pays d'Argentan et de Vimoutiers, à savoir :

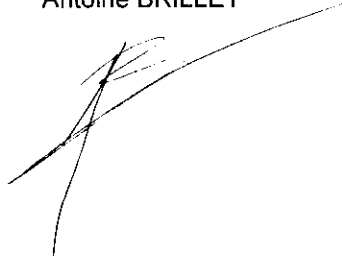
Titulaires
Florentin ALLAIS
Pierre COUPRIT
Marie-Laure LEPLAT
Yohann MOREAU
Jean-Pierre BOULENT

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

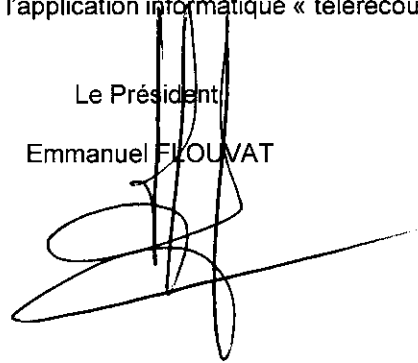
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u> 22 mai 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 66 Pouvoirs : 10 Votants : 76	<u>Vote</u> Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 4 - JUIN 2026
---	--	--	--

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-108	Désignation des délégués au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute vallée de l'Orne et affluents »
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;
Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.414-2 ;
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, qui a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000 ;
Considérant que le comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute vallée de l'Orne et affluents » est amené à se réunir dans les prochains mois ;
Considérant que pour être membre du comité de pilotage, un représentant de Terres d'Argentan Interco et un suppléant doivent être désignés par délibération afin de pouvoir y siéger ;
Considérant que ce mandat permet au représentant de Terres d'Argentan Interco, le cas échéant, de présenter sa candidature personnelle à la présidence du comité de pilotage ou celle de la communauté de communes à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;
Considérant les candidatures de Régis EUDE et Vincent EUDES ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

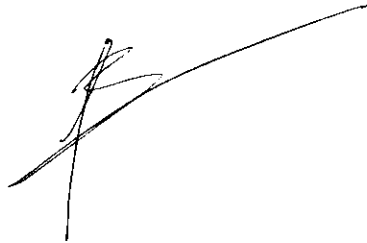
De désigner Régis EUDE en qualité de représentant titulaire et Vincent EUDES en qualité de représentant suppléant pour siéger au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute vallée de l'Orne et affluents ».

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

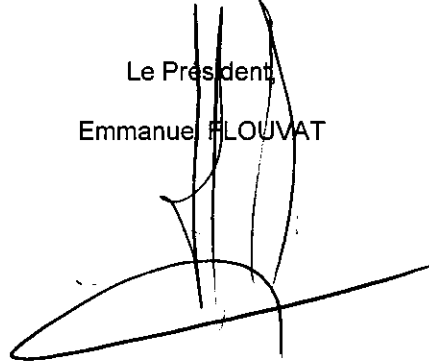
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u> 22 mai 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 66 Pouvoirs : 10 Votants : 76	<u>Vote</u> Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 4 - JUIN 2026
---	--	--	--

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; EUDÉS Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-109	Désignation des délégués au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute vallée de la Touques et affluents »
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;
Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.414-2 ;
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, qui a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000 ;
Considérant que le comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute vallée de la Touques et affluents » est amené à se réunir dans les prochains mois ;
Considérant que pour être membre du comité de pilotage, un représentant de Terres d'Argentan Interco et un suppléant doivent être désignés par délibération afin de pouvoir y siéger ;
Considérant que ce mandat permet au représentant de Terres d'Argentan Interco, le cas échéant, de présenter sa candidature personnelle à la présidence du comité de pilotage ou celle de la communauté de communes à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;
Considérant les candidatures de Stanislas DELABASLE et de Yohann MOREAU ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

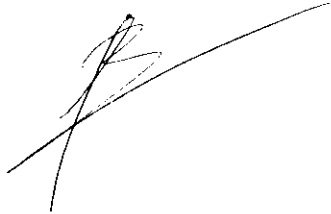
De désigner Monsieur Stanislas DELABASLE en qualité de représentant titulaire et Monsieur Yohann MOREAU en qualité de représentant suppléant pour siéger au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Haute vallée de la Touques et affluents ».

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

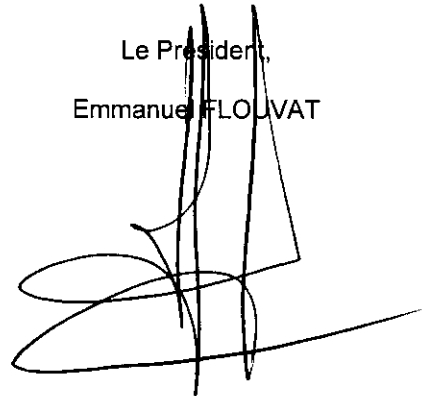
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u> 22 mai 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 66 Pouvoirs : 10 Votants : 76	<u>Vote</u> Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 4 - JUIN 2026
---	--	--	--

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; Eudes Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-110	Désignation des délégués au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bocages et Vergers du Sud Pays d'Auge »
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;
Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.414-2 ;
Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, qui a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000 ;
Considérant que le comité de pilotage du site Natura 2000 « Bocages et Vergers du Sud Pays d'Auge » est amené à se réunir dans les prochains mois ;
Considérant que pour être membre du comité de pilotage, un représentant de Terres d'Argentan Interco et un suppléant doivent être désignés par délibération afin de pouvoir y siéger ;
Considérant que ce mandat permet au représentant de Terres d'Argentan Interco, le cas échéant, de présenter sa candidature personnelle à la présidence du comité de pilotage ou celle de la communauté de communes à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;
Considérant les candidatures de Boris MADEC et Yohann MOREAU ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner Monsieur Boris MADEC en qualité de représentant titulaire et Monsieur Yohann MOREAU en qualité de représentant suppléant pour siéger au sein du comité de pilotage du site Natura 2000 « Bocages et Vergers du Sud Pays d'Auge ».

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

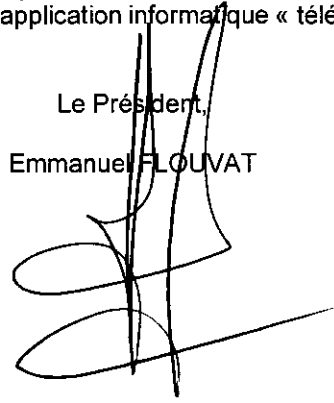
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u> 22 mai 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 66 Pouvoirs : 10 Votants : 76	<u>Vote</u> Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 4 - JUIN 2026
---	--	--	--

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; Eudes Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Johann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-111	Création d'un comité social territorial commun entre Terres d'Argentan Interco, la ville d'Argentan et le centre communal d'action sociale d'Argentan
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.251-1 à L.254-6 ;
Vu la loi n° 2019-828 de transformation de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
Considérant les avis des organisations syndicales recueillis lors de la consultation du 10 mars 2026 ;
Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 mai 2026 ;
Considérant l'intérêt, dans le cadre de l'administration partagée, de disposer d'un comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de Terres d'Argentan Interco, de la Ville d'Argentan et du CCAS d'Argentan ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer un comité social territorial commun compétent à l'égard des agents de Terres d'Argentan Interco, de la Ville d'Argentan et du CCAS d'Argentan.

Article 2

De placer ce comité social commun auprès de Terres d'Argentan Interco.

Article 3

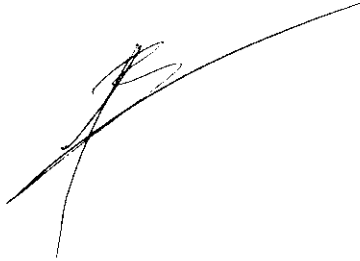
D'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne de la création de ce comité social territorial et de lui transmettre la présente délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

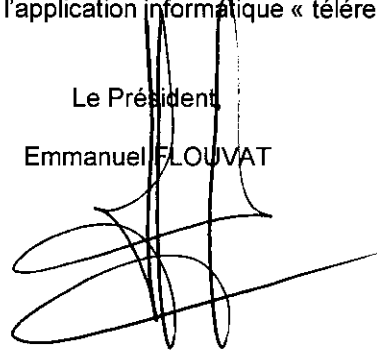
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u> 22 mai 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 66 Pouvoirs : 10 Votants : 76	<u>Vote</u> Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 4 - JUIN 2026
---	--	--	--

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Johann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-112	Composition et fonctionnement du comité social territorial commun à Terres d'Argentan Interco, la Ville d'Argentan et au CCAS d'Argentan
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.251-1 à L.254-6 ;
Vu la loi n° 2019-828 de Transformation de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;
Considérant les avis des organisations syndicales lors de la consultation du 10 mars 2026 ;
Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 20 mai 2026 ;
Considérant l'intérêt, dans le cadre de l'administration partagée, de disposer d'un comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de Terres d'Argentan Interco, de la Ville d'Argentan et du CCAS d'Argentan ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De fixer à six (6) le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité social territorial, et un nombre égal de représentants suppléants.

Article 2

D'appliquer le paritarisme numérique en fixant en nombre égal les représentants du personnel et les représentants de la collectivité.

Article 3

D'appliquer le paritarisme de fonctionnement recueillant l'avis des représentants de la collectivité, en complément de celui des représentants du personnel.

Article 4

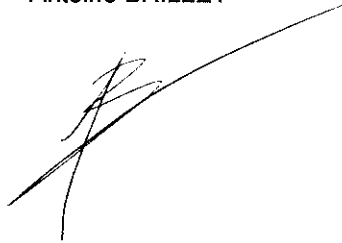
D'approuver la création d'une formation spécialisée au sein du comité social territorial commun.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

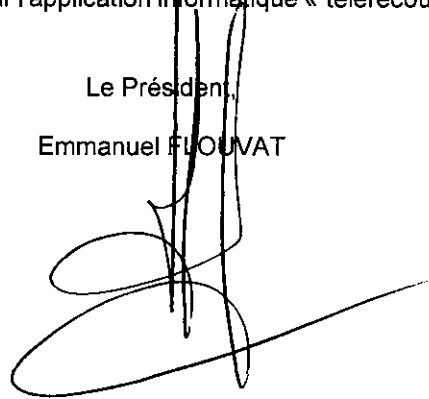
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u> 22 mai 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 66 Pouvoirs : 10 Votants : 76	<u>Vote</u> Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 4 - JUIN 2026
---	--	--	--

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOUX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; Eudes Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Johann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-113	Avenants au marché de travaux relatif à la construction d'une école maternelle/élémentaire et d'une salle associative dans le quartier Vallée d'Auge à Argentan
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-2023-109 du 29 juin 2023 portant lancement du marché de travaux relatif à la construction d'une école maternelle/élémentaire et d'une salle associative dans le quartier Vallée d'Auge à Argentan ;
Considérant la nécessité de procéder à des prestations modificatives ;
Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique et notamment de signer des avenants avec les titulaires du marché ;
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les quatre (4) avenants suivants relatifs au marché de travaux pour la construction d'une école maternelle/élémentaire et d'une salle associative dans le quartier Vallée d'Auge à Argentan :

LOT	TITULAIRE	MONTANT	VARIATION	MONTANT FINAL
Lot 1 Terrassements / VRD	SA TOFFOLUTTI	- 4 383.41 € HT - 5 260.09 € TTC	- 1,26 %	344 983.95 € HT 413 980.74 € TTC
Lot 7 Métallerie	SAS SCOP ANM	9 856.50 € HT 11 827.80 € TTC	+ 4.92 %	210 135.23 € HT 252 162.28 € TTC
Lot 8 Plâtrerie sèche	SAS MAILHES POTTIER	2 347.96 € HT 2 817.55 € TTC	+ 0.55 %	433 886.21 € HT 520 663.45 € TTC
Lot 9 Menuiserie Intérieures bois	LA FRATERNELLE	-10 269.00 € HT -12 322.80 € TTC	- 1.71 %	591 714.58 € HT 710 057.50 € TTC

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur Gérard VIEL, 2^{ème} vice-président délégué, à signer l'ensemble des avenants.

Article 3


De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'opération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

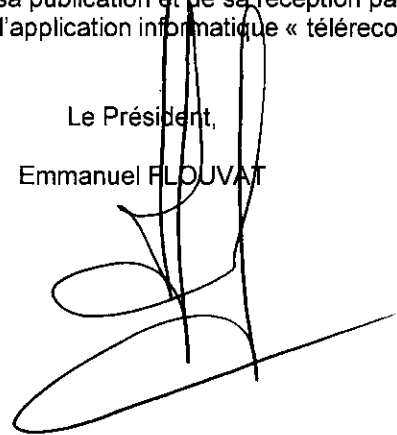
Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT





Délibération du Conseil communautaire
Séance du 28 mai 2026

<u>Date de convocation</u> 22 mai 2026	<u>Conseillers</u> En exercice : 81 Présents : 66 Pouvoirs : 10 Votants : 76	<u>Vote</u> Pour : 76 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Date de publication</u> 4 - JUIN 2026
---	--	--	--

Présents en tant que titulaires : FLOUVAT Emmanuel, *Président*, BEUCHER Christophe, *1^{er} Vice-président* ; SOCKEEL Didier, *4^{ème} Vice-président* ; LEBRETON Vincent, *5^{ème} Vice-président* ; ALLAIS Florentin, *6^{ème} Vice-président* ; JAUMET Laurence, *7^{ème} Vice-présidente* ; CHOQUET Brigitte, *8^{ème} Vice-présidente* ; BARBIER Philippe, *9^{ème} Vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *10^{ème} Vice-présidente* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; APPERT Catherine ; BALLON Michèle ; BALOCHE Bernard ; BARDIN Franck ; BARILLER Émeric ; BEAUVAIS Philippe ; BERRIER Daniel ; BINET Fernand ; BOULENT Jean-Pierre ; BRILLET Antoine ; CHAMRANI Chayma ; CLAEYS Patrick ; CLÉREMBEAUX Thierry ; COTTEREAU Lucie ; COUANON Thierry ; COUPRIT Pierre ; COURCIÈRE Jean-Louis ; DALICHOX Catherine ; DESNOUES Richard ; DOMET Évelyne ; DROUIN Jacques ; EUDE Marion ; EUDE Régis ; EUDES Vincent ; FOUCHER-CHAZÉ Cendrine ; GARNIER Philippe ; GEOFFROY Catherine ; HAMARD Sonia ; HAMMENI Saïd ; HOULLIER Karim ; HUBNER Benoît ; ISABEL Eddy ; LAHAYE Jean-Jacques ; LAMBERT Hervé ; LAURENT Stessy ; LESEUR Jacques ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; LOLIVIER Alain ; MAHIEUX Bernard ; MANSON Jean-Yves ; MÉNARD Arnaud ; MESSENGER Brigitte ; MEYER Véronique ; MOREAU Yohann ; MOREL Angélique ; PILLU Sébastien ; ROGER Nathalie ; RUPPERT Roger ; TOUSSAINT Philippe ; TRANCHANT Corentin ; TURBOUT Bruno ; VERNETTE Laurianne ; VERRIER Patrice.

Présent en tant que suppléant : DEBOTTÉ Sylvain (pour DELABASLE Stanislas) ; BRIALLON Estelle (pour GUILLOCHIN Katia).

Excusés : VIEL Gérard, *2^{ème} Vice-président* (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; MADEC Boris, *3^{ème} Vice-président* (pouvoir à BINET Fernand) ; BELGRAND Manon (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHABAT-COURRÈDE Claude (pouvoir à GASSEAU Brigitte) ; DUBOIS Aline (pouvoir à LAURENT Stessy) ; LAMOTHE Patrick ; LECHERBONNIER Louis ; LÉGER Grégoire (pouvoir à DOMET Évelyne) ; LEPLAT Marie-Laure (pouvoir à HAMMENI Saïd) ; LEROUX Jean-Pierre (pouvoir à LAHAYE Jean-Jacques) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; TERNYNCK Isabelle (pouvoir à HOULLIER Karim).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; De STOPPELEIRE Stéphane ; SCHNEIDER Xavier.

CC-2026-114	Désignation des délégués au sein du Syndicat mixte Atoumob
--------------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5711-1 ;
Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert Atoumob ;
Considérant le renouvellement du Conseil communautaire ;
Considérant qu'il convient de désigner un (1) délégué titulaire et un (1) délégué suppléant pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat mixte Atoumob ;
Considérant que les délégués des communautés de communes sont en principe élus au scrutin secret à la majorité absolue sauf en cas de troisième tour où la majorité relative prévaut ;
Considérant que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;
Considérant les candidatures de Philippe BARBIER et de Richard DESNOUES ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner Monsieur Philippe BARBIER, en tant que délégué titulaire et Monsieur Richard DESNOUES en tant que délégué suppléant pour représenter Terres d'Argentan Interco au sein du Syndicat mixte Atoumob.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,

Antoine BRILLET



Le Président,

Emmanuel FLOUVAT

